

APPEL À PROJETS



LE SPORT EN ENTREPRISE 2021

RÈGLEMENT

CANDIDATURES

OUVERTES

du 01/03/2021
au 28/05/2021

Contexte

Un adulte consacre 22% de son temps éveillé au travail (temps de trajet compris). L'évolution du monde du travail induite par l'interconnexion des économies et la digitalisation des process et des secteurs nécessite l'adaptation permanente des salariés. Cet environnement est à la fois stimulant mais aussi potentiellement facteur de stress physique et psychologique.

La pratique sportive est un vecteur qui permet d'améliorer le bien être des salariés et de prévenir certaines pathologies (notamment celles causées par une trop grande sédentarité ou une pratique professionnelle nécessitant la répétition de gestes) et de favoriser une interaction entre collègues.

L'entreprise étant un environnement contraint en termes d'espace disponible, l'enjeu sera de faire émerger des produits et solutions qui faciliteront la pratique sportive en tenant compte des contraintes temporelles (comment valoriser une pause café ou déjeuner), spatiales (comment favoriser la pratique sportive sur le lieu de travail ou en distanciel).

C'est dans cette dynamique que la MEL et le CITC s'associent à BPI France, la mutuelle JUST, l'Université de Lille, le MEDEF, la FFSE et l'IRFO pour proposer l'appel à projets Sport en Entreprise.

Cet appel à projets a pour objet de booster l'innovation et les expérimentations sur le territoire, en proposant aux acteurs européens (entreprises, laboratoires, etc.) de tester leurs solutions en conditions réelles auprès d'entreprises de la métropole européenne de Lille.

Les projets sélectionnés s'adresseront tout particulièrement aux salariés pour favoriser la pratique ludique du sport en entreprise ou sur le lieu de travail.

Critères d'éligibilité

Cet appel à projets s'adresse aux :

- Structures du secteur privé qui exercent une activité en Europe : Porteurs de projets, start-ups, PME, associations.
- Structures publiques issues de la recherche académique tels que les Universités et les organismes de recherche.

Vous pouvez soumettre votre projet seul ou en consortium.

A propos des projets

Les projets soumis concerneront toutes innovations matérielles et/ou logicielles : équipement, objet connecté, applications... pouvant être expérimentés au sein des entreprises (en présentiel comme en distanciel) pour favoriser la pratique du sport.

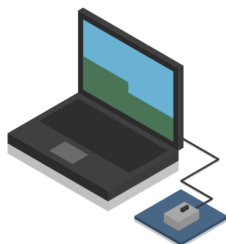
Ils devront présenter un caractère innovant et faire appel aux technologies émergentes : technologies sans fil, réalité augmentée, mixte, virtuelle, Intelligence Artificielle, etc.

VOTRE PROJET DEVRA RÉPONDRE À L'UN DES 3 OBJECTIFS SUIVANTS :



Ubiquité* :

Le produit ou prototype devra faciliter et développer la pratique du sport en peu de temps et n'importe où : directement sur le lieu de travail, au bureau, sur un parking...



Distance* :

Le produit ou prototype devra développer et permettre la pratique du sport à domicile. Il pourra par exemple permettre de garder un lien entre salariés en télétravail.



Prévention* :

Le produit ou prototype devra permettre de soulager ou d'avoir une action préventive sur les pathologies fréquemment rencontrées. Par exemple dans le cas du cadre sédentaire pouvant présenter des douleurs à la nuque, tendinite du poignet... Mais également dans le cas d'employés effectuant des mouvements plus physiques ou de la manutention...

*Les exemples pour chaque thème ne sont pas limitatifs et sont donnés à titre indicatif.

A la clé

Un accompagnement

- **3 projets lauréats** recevront une bourse de **10 000 €** en fonction des besoins financiers pour développer les prototypes et/ou permettre l'utilisation des solutions et produits auprès d'entreprises partenaires pour offrir une visibilité et favoriser la mise sur le marché.
- Les projets retenus pourront bénéficier d'un **accompagnement**, notamment par la mise en relation avec des **partenaires d'industrialisation**.
- **Une expertise et un coaching technologique personnalisé** seront apportés par les ingénieurs du CITC, acteur clé en matière d'Internet des Objets et d'Intelligence Ambiante, pour accompagner les candidats dans la construction de la candidature et au delà dans le développement du projet.
- Les projets retenus pourront bénéficier de mises en relation avec un **organisme financier potentiel**.

Un terrain d'expérimentation

Les porteurs de projets retenus pourront également bénéficier de :

- **Testing grandeur nature** en entreprise partenaires ou dans la ruche de la MEL pour une accélération du développement du projet et **retour d'expérience**.
- **Une mise en visibilité** des projets retenus pour promouvoir leur **exposition** durant la phase d'expérimentation auprès d'entreprises et de réseaux d'entreprises.
- **Un accès à un écosystème technologique national et européen** grâce à l'IoT Cluster du **CITC**, dans le but de combler tout besoin technique et faire monter en compétence les porteurs de projet retenus.



Critères de sélection

Le processus de sélection se déroulera de la manière suivante :

- Dépôt d'une manifestation d'intérêt
- Audition devant le comité technique (pitch)
- Comité technique de pré-sélection (18 juin 2021)
- Dépôt d'un dossier de candidature complet soumis à un comité de sélection (si pré-sélection validée)
- 2^{NDE} audition devant le comité de sélection

Le comité technique, composé de la MEL, du CITC, BPI France, la mutuelle JUST, l'Université de Lille, du MEDEF, de la FFSE et de l'IRFO, est chargé de la pré-sélection des dossiers de manifestation d'intérêt reçus. Cette pré-sélection sera opérée à la suite d'une audition et retiendra les projets admissibles. Un comité de sélection, composé des partenaires impliqués dans l'appel à projets et élargi à tout autre expert que lesdits partenaires jugeront utile de solliciter (sites d'excellence, entreprises partenaires ...), sera chargé de la sélection finale pour définir les projets retenus.

Les auditions s'effectueront dans le respect de confidentialité du projet, avec mention des représentants pour une éventuelle opposition en cas de conflit d'intérêt ou de concurrence.

A l'issue des décisions finales du comité de sélection, les candidats sélectionnés recevront une notification favorable. Ceux dont le projet n'aura pas été sélectionné en seront directement informés par le MEL.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Adéquation du projet au regard des thèmes précédemment énoncés
- Potentiel économique et commercial
- Pertinence du projet vis-à-vis de la technologie et des usages
- Faisabilité technique et maturité du projet
- Mise en œuvre au sein d'entreprises partenaires
- Qualité et crédibilité de la proposition et des porteurs de projet
- Effet incitatif de l'accompagnement sollicité visant à amorcer ou amplifier le projet

Calendrier

Lancement de l'appel à projets

01 Mars 2021

Date limite de dépôt des candidatures

28 Mai 2021

Comité de présélection

18 Juin 2021

Date limite dépôt des dossiers complets

Fin Juillet 2021

Présentation devant comité de sélection

Septembre 2021

Date de fin et annonce des lauréats

Octobre 2021

Lancement des testings et prototypes

Octobre 2021

Modalités de participation

I - Dépôt du dossier de manifestation d'intérêt

Pour candidater à l'appel à projets, un dossier de manifestation d'intérêt (3 pages maximum) est à envoyer en version PDF **jusqu'au 28 Mai 2021**, exclusivement par mail à l'adresse suivante :

aapse2021@lillemetropole.fr

Le dossier est disponible sur l'adresse de publication de l'appel à projet :

<http://lillemetropole.fr>

Un accusé de réception sera délivré pour attester de la prise en compte de la candidature.

II - Présélection

Les candidats seront susceptibles d'être conviés pour une audition sous forme de pitch lors de l'une des sessions organisées par le comité technique (possible en visio-conférence pour les candidats hors de la Métropole).

Les projets présélectionnés suite à cette première audition devront faire l'objet d'un dépôt de dossier de candidature complet.

III - Dépôt du dossier complet

Ce dossier reprendra l'ensemble des points suivants :

- Liste et CV des porteurs du projet et éventuels partenaires engagés dans le projet.

- Présentation de la/les structure(s) portant le projet.
- Descriptif du projet avec données quantitatives et qualitatives sur le caractère innovant de/des usage(s) proposé(s).
- Potentiel commercial et domaines d'application du projet.
- Descriptif des conditions de réalisation et de mise en place du projet et/ou démonstrateur.
- Calendrier de réalisation.
- Plan de financement global succinct.

Les candidats devront faire parvenir ce dossier en version PDF **jusqu'à Juillet 2021** à l'adresse suivante :

aapse2021@lillemetropole.fr

NB : Tout dossier incomplet à cette date butoir se verra refusé.

IV - Sélection

Les projets présélectionnés avec dossier complet déposé seront présentés par les porteurs de projets lors d'une seconde audition, devant le comité de sélection.

Une notification de sélection sera envoyée.

Contact Organisation

Pour toute information sur l'Appel à Projet :

MEL :

- François-Xavier Kowandy, Chargé de filière SPORT

fxkowandy@lillemetropole.fr

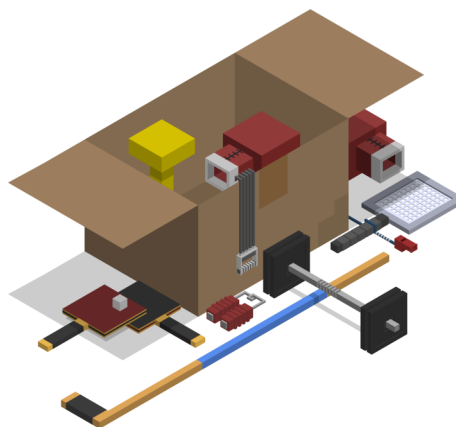
CITC :

- Corentin Duploux, Ingénieur R&D Chef de Projet

cduploux@citic-aurarfid.com

- Emilie Defer, Chargée d'Études et de Veille

edefe@citic-aurarfid.com



Cadre légal

Le fait de candidater à cet appel à projets implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent cahier des charges, accessible à tout moment durant la durée de l'appel à projet sur le site internet <http://www.lillemetropole.fr> ou sur demande auprès de la MEL par courrier à l'attention de Monsieur le Président, **2 boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 Lille Cedex.**

La MEL et ses partenaires se réservent le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de l'appel à projets. Ainsi, dans le cas de fraudes manifestes sous toutes ses formes, l'appel à projets peut être annulé ou invalidé.

La MEL et ses partenaires se réservent également le droit d'écourter, prolonger, suspendre ou annuler l'appel à projets sans que cela ne donne lieu à une quelconque indemnité. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Propriété intellectuelle

Si le projet repose sur une innovation particulière, le candidat prendra toutes dispositions au titre de la protection de la propriété intellectuelle. En effet, les travaux réalisés par le candidat dans ce cadre demeurent sa propriété.

Le candidat certifie qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle et, à défaut, qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet concerné.

Il garantit la MEL et ses partenaires de toute réclamation quelle qu'elle soit en provenance de tout tiers concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet présenté, ainsi que de leurs conséquences financières, dont il déclare faire son affaire personnelle.

Confidentialité

Dans le cadre du présent Appel à Projets, les Candidats peuvent être amenés à divulguer des informations confidentielles. Les Organismes et les membres du Jury s'engagent d'ores et déjà à traiter ces informations avec la plus grande précaution.

Les informations reçues dans ce cadre ne peuvent pas être transmises directement ou indirectement à un tiers sans autorisation écrite du porteur de projet, à l'exception des informations qui, au jour de leur communication, sont tombées dans le domaine public ou dont la personne qui les a transmises a, sous sa propre responsabilité, explicitement et formellement indiqué qu'elles

Le candidat pourra donc spécifier, dans le dossier de réponse, quels sont les éléments Confidentiels à l'usage exclusif du comité de sélection et de ses experts.

La MEL et ses partenaires s'engagent à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par un candidat qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.

Cependant, le caractère confidentiel ne pourra être demandé par le porteur de projet sur l'ensemble du dossier.

Chaque porteur de projet est seul juge de l'opportunité et des modalités d'une protection des Informations confidentielles par la revendication de tels droits.

Néanmoins, dans le cadre de la communication associée à l'Appel à Projets, les Organismes sont autorisés :

À communiquer à la presse et à publier sur leur Site, la dénomination sociale, le nom du dossier, le nom des Candidats ;

À rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des Projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

Propriété des données et protection de la vie privée

Les données restent la propriété de leur communicant. Les candidats s'engagent en participant à signer un accord de non-diffusion desdites données et de protection de la vie privée, dans le cas où les données ne seraient pas anonymes, ou comporteraient des informations personnelles, y compris en référence indirecte.

Droit à l'image – données personnelles

Chaque Candidat autorise, à titre gratuit, les Organismes, directement ou indirectement, à enregistrer et à exploiter son image sur tout support (photos, films, audio,) ainsi que ses présentations et soutenances du dossier.

A cet effet les Candidats autorisent les Organismes, pendant 2 (deux) ans à compter du dépôt du dossier, à représenter, à reproduire, à diffuser, à exploiter, l'image du Candidat (telle que précisée ci-dessus), en tout ou partie, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des Organismes ou tout tiers autorisé par eux, dans le monde entier, par voie de presse, écrite, radio, télévisuelle, informatique, sur tous supports et tous formats, et plus généralement par tous modes et procédés techniques connus ou à venir, et quelques soient les secteurs de diffusion, notamment dans le cadre des communications associées à l'organisation, de l'information et la promotion de l'Appel à Projets.